



# Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale

---

Diplôme d'État de niveau 6  
grade licence

---

LPO Uruguay France  
AVON  
Section DECESF



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Formation au Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale

Le conseiller en Économie Sociale Familiale est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, alimentation, santé, environnement, insertion sociale et professionnelle.

Il intervient auprès des personnes en situation de précarité, ayant des difficultés financières ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Il aide les personnes à résoudre leurs difficultés quotidiennes. Son rôle essentiel dans le champ de l'insertion et professionnelle.

Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'[article D. 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles](#)

### Diplôme requis et conditions d'admission

**Être titulaire** (lors de l'entrée en formation) de l'un des diplômes suivants :

- BTS en Économie Sociale Familiale
- Validation partielle du DECESF
- Bénéficiaire d'une **validation** de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'[article L 613-5 du code de l'éducation](#)

### La formation

L'architecture de formation s'articule sur un principe d'alternance intégrative, c'est-à-dire en alternance avec des cours théoriques en centre de formation et des temps de stage pratique sur site qualifiant auprès d'un CESF.

- **540 heures d'enseignement théorique**
- **560 heures (16 semaines) formation pratique**

Frais de sélection : aucun

Frais d'inscription : aucun

---

## Conditions et modalités d'inscription

Le lycée Uruguay-France est situé sur la commune d'Avon, dans un site verdoyant en limite de la forêt de Fontainebleau. Il est accessible depuis la gare SNCF de Fontainebleau-Avon par un service de transport urbain (arrêt face au lycée).

Établissement public, les études sont gratuites. Un internat permet d'accueillir les étudiants qui le souhaitent dans la limite des places disponibles, mais il est fermé durant les week-ends et les vacances scolaires.

### PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

La rénovation des formations du travail social de niveau III exige d'élever le niveau de celles-ci au niveau II avec adossement au grade de licence, conformément aux textes officiels ci-dessous :

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social, selon la nomenclature des niveaux de formation et portant au niveau II le diplôme d'état de conseiller en économie sociale familiale, les décrets d'application du 22 Août 2018 sur les formations et les diplômes de travail social, l'arrêté du 22 Août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master et compte tenu des recommandations de la DGESIP et de la DGCS.

#### Orientations générales de la formation :

Le temps de formation est réparti en Temps de Formation Théorique qui correspond aux heures de cours dispensées sur le centre de formation soit 540 heures pour l'année, le Temps de Stage de 16 semaines (1 ou 2 stages sur un site qualifiant) et le Temps de Travail Personnel Estimé qui correspond au travail que les étudiants doivent fournir en dehors des heures de cours.

Le concept de formation par alternance intégrative permet à l'étudiant de faire des liens entre la pratique et la théorie. Ce travail interactif d'appropriation des connaissances s'articule autour 4 domaines de formation (DF) en lien avec 4 domaines de compétences (DC) à acquérir.

- Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne DC1
- Intervention sociale – DC2
- Communication professionnelle – DC3
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – DC4

---

## **Orientations générales de la formation pratique :**

La formation pratique est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Elle participe à l'acquisition de compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel.

Les stages professionnels sont effectués sous la conduite d'un référent professionnel sur un ou deux sites qualifiants.

Chaque stage fait l'objet d'une convention entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications des référents professionnels et les modalités d'organisation du tutorat.

---

## 1. Processus de sélection

La sélection comporte deux étapes : la sélection sur dossier et l'épreuve orale d'admission

### 1.1 Examen des dossiers de candidature

L'ensemble des dossiers est examiné durant la seconde quinzaine de mars. Chaque candidat est informé individuellement par mail ou par courrier pour une convocation aux épreuves de sélection.

### 1. 2 Épreuve de sélection orale

Les candidats présélectionnés sont convoqués au cours de la fin du mois de mars ou début avril. L'épreuve de sélection orale, dite d'admission, a lieu devant un jury. Elle consiste en un entretien de 30 minutes destiné à évaluer l'aptitude et la motivation de candidat à l'exercice de la profession.

## 2. La commission d'admission

La commission se réunit pour étudier les dossiers de candidature en vue d'établir la liste des candidats admis à entrer en formation. Elle prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

En référence à l'article D. 451-28-5., par Décret n°2018-734 du 22 août 2018 - art. 1 l'admission dans la formation est prononcée par le chef d'établissement après avis de la commission d'admission.

Le classement est opéré par ordre de mérite avec une liste principale ainsi qu'une liste complémentaire en cas de désistement.

La décision de la Commission d'admission est communiquée à chaque candidat durant le mois d'Avril par mail ou par courrier. Il leur appartient de confirmer leur inscription par mail ou voie postale.

**Dossier de candidature à télécharger sur le site du lycée**

<http://www.uruguayfrance.fr/wp/>

**Clôture des inscriptions : 8/03/2024**